

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 avril 2011

N° 2011-12



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil onze, le 28 avril à onze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation : 21 avril 2011		

Présents : MM. AJAS, BONSAING, CAMBON, DELMAS, DONNADIEU, GARRIGUES, LACOMBE, LAMOLINAIRIE, MARTY, MASSEGLIA et MOUCHARD.

Absents excusés : MM. ASTOUL, ASTRUC, DAGEN, LAVABRE et SAZY.

Assistaient à la séance : M. AURADE (CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron),
M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Aménagement du quai de transfert et de la déchetterie de Caussade – Acquisition de matériels (conteneurs).

Lors de la réunion du 08 juillet 2010, le Comité Syndical a approuvé l'Avant-Projet Définitif concernant l'opération d'ensemble d'aménagement du quai de transfert et de la déchetterie de Caussade.

Cette opération comprend notamment :

- la zone du quai de transfert comportant 6 emplacements de conteneurs sur une emprise de 2 415 m²,
- la zone de la déchetterie, sur une emprise de 4 600 m², comportant 11 emplacements de conteneurs et les divers aménagements classiques propres aux déchetteries,
- un local technique et garage pour un véhicule,
- le matériel mobile (conteneurs) nécessaire au fonctionnement de ces 2 équipements.

La partie infrastructure est en cours de réalisation dans le cadre des marchés de travaux attribués par délibération du Comité Syndical du 21 décembre 2010.

La partie matériel, de nature strictement différente, a fait l'objet d'une procédure de consultation au cours du 1^{er} trimestre 2011 dans le cadre d'une procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La consultation portait sur les fournitures suivantes :

- fourniture et livraison de 14 bennes métalliques de 35 m³ avec cadres et filets (6 pour le quai de transfert, 8 pour la déchetterie) ;
 - fourniture et livraison de 2 bennes métalliques de 35 m³ avec capots amovibles (déchetterie) ;
 - fourniture et livraison de 2 bennes métalliques de 10 m³ (dont 1 de réserve) pour les gravats de la déchetterie ;
- soit un total de 18 éléments.

L'avis de consultation a été publié au BOAMP le 26 janvier 2011 et fixait au 3 mars la date limite de remise des offres.

Parmi les 5 propositions reçues à cette date, la meilleure offre (qui est aussi la « moins-disante ») a été présentée par l'Entreprise GHIRETTI avec un montant de 79 800 € HT.

Pour mémoire, le montant arrêté au stade de l'APD s'élevait, pour l'ensemble du matériel, à 118 000 € HT dont 30 000 € HT pour le local gardien et les autres équipements de la déchetterie (colonnes, box, ...) soit un montant de 88 000 € HT pour l'ensemble des conteneurs.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le marché à conclure avec l'Entreprise GHIRETTI pour un montant de 79 800 € HT,
- autorise le Président à signer le marché correspondant et tous documents s'y rapportant.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 09 MAI 2011

ET DE SA PUBLICATION LE 09 MAI 2011

Montauban, le 11 MAI 2011

Le Président,

Jean CAMBON

Fait et délibéré le 28 avril 2011

Le Président,

Jean CAMBON

